

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Taux moyens pondérés des communes si fusion	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col. 4 x col. 2 ou 3)	Taux votés	Produits attendus (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière (bâti)	20 938 803	3,28		21 705 000	711 924	3,28	711 924
Taxe foncière (non bâti)	1 895 888	6,67		1 959 000	130 665	6,67	130 665
CFE additionnelle	3 051 891	3,79		3 075 000	116 543	3,79	116 543
CFE - Fiscalité de zone (FPZ)							
CFE - Fiscalité éolienne (FPE)							
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case <input type="checkbox"/>					Totaux		959 132
					dont fiscalité de zone (FPZ) et éolienne (FPE)		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taxes additionnelles	Taux de référence pour 2022	Coefficient de variation proportionnelle	Taux proportionnels
	8	9	(col. 8 x col. 10)
Taxe foncière (bâti)	3,28		
Taxe foncière (non bâti)	6,67		
CFE additionnelle	3,79	959 132	
Produit total de référence (total Col. 5 hors FPZ/FPE)			
959 132 =			

Fiscalité professionnelle de zone	Réserve capitalisée	Réserve utilisée	Taux mis en réserve	Durée retenue si l'intégration progressive du taux est décidée
>>>				
Fiscalité professionnelle éolienne	>>>			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. FNB	Fraction de TVA nationale	Total
92 815				97 879	817 997	1 008
Alloc. compensatrices				57 781	Contribution FNGIR	
DCRTP					99	

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

959 132	+	190 694	+	57 781	+	99 433	+	817 997	=	1 986 177
Produit attendu des taxes à taux votés (cadre I col. 7)										
Total autres ressources (cadre II)										
Allocations compensatrices + DCRTP										
Versement FNGIR										
Contribution FNGIR										
Fraction de TVA nationale										
Montant total prévisionnel										

A MELUN le 17 MARS 2022

le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
JEAN-MARC VALES

le préfet,
le

Le président
Roger DENORMANDIE
le 29 mars 2022

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	344
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	21
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	18 381
d. Locaux industriels	4 458
Taxe foncière (non bâti) :	
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	5
a. Réduction des bases des créations d'établissements	
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Base minimum	8 663
d. Locaux industriels	25 805
e. Autres allocations	104
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :	
Dotations pour perte de THLV :	
Dotations TH (Mayotte) :	

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil communautaire	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	560 382
Taxe foncière (non bâti)	13 610
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	938 251
Cotisation foncière des terres agricoles	452 168
3. CVAE	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	50 944
b. CVAE : part dégrevée	41 871
c. CVAE : exonérations non compensées	
4. TAXE D'HABITATION	
a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	3 198 668
b. Bases des locaux vacants soumis à THLV	
c. Taux figé de taxe d'habitation	3,06

5. PRODUIT DES IFR

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	
6. FRACTION DE TVA	817 997

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Fiscalité	Taux maximal de droit commun ¹¹	Taux maximum dérogatoire ¹²	Taux maximum avec rattrapage ¹³	Taux moyen 75 % ¹⁴	Taux maximum avec capitalisation ¹⁵	Taux maximum avec majoration spéciale ¹⁶	Coefficients de variation du taux moyen pondéré des deux taxes foncières ^{17, 18}
Fiscalité de zone							
Fiscalité éolienne							

DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2022 au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	Diminution sans lien
	Taux foncière (bâti)	37,72
	Taxe foncière (non bâti)	50,14
	Taux moyens de référence nationaux	

Majoration spéciale du taux de CFE

Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2021	
national	de l'EPCI

EPCI à FPZ/IFE en régime de crois

Coefficients de variation du taux moyen pondéré des deux taxes foncières ^{17, 18}	
--	--